



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois mai à 10 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Agnès PELFORT / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Eva SALVADOR / Philippe COULON / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYÉ / Jean-Paul ROCOURT / Valérie VERON / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Estelle SUEUR / Martial FLOUCAUD / Renaud PRADENC / Eric MÜLLER / Jérôme JAN / Caroline LEGROS-HUMBLLOT / Laurent SALLIER / Jamal AMEDJDOUB.

Etaient absents excusés : Brigitte DUBOIS-LOMBART (pouvoir à Laurent TARASSI) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD .

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

Procuration : 1

Installation du Conseil Municipal

Suite aux élections municipales du 15 mars, Monsieur BESSET, Maire sortant, rappelle que les résultats donnent 25 sièges à la liste « Pour VOUS ! » et 2 sièges à la liste « Le Réveil de Saint-Leu ». Il procède à l'appel nominal des membres, vérifie que le quorum est atteint et déclare les membres du Conseil Municipal présents et absents installés dans leurs fonctions.

Puis le Conseil Municipal désigne Monsieur HAUDECOEUR en tant que secrétaire de séance, qui sera également secrétaire pour les élections.

Monsieur BESSET rappelle qu'il y a dans cette assemblée huit nouveaux conseillers et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers présents : Valérie VERON, Eva SALVADOR (qui a déjà été conseillère sur la commune), Martial FLOUCAUD, Caroline LEGROS-HUMBLLOT, Laurent SALLIER, Marie-Annick LAROCHE et Jamal AMEDJDOUB (Madame Ribouillard est absente).

Il remercie les membres du précédent Conseil municipal qui n'ont pas été reconduits, pour leur engagement : Marie-Louise SCHENCKER, Magali MRUGALSKI, Frédéric BETHANCOURT et pour l'opposition : Gilbert DONATI, Christophe PAREL, Ali HAMZAoui, Ambre LARREDE et Sonia LEMATTRE.

Il remercie le public qui est limité en nombre par la Loi en raison de la distanciation physique mais qui suit également la retransmission en direct via le Facebook live.

Monsieur BESSET rappelle que l'ordre du jour est aussi limité par la Loi et les circonstances à l'élection du Maire, le vote du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints et la prise en compte de la charte de l' élu local.

1) Election du maire

En tant que membre présente la plus âgée, il revient à Madame SALVADOR de prendre la présidence de l'assemblée. Celle-ci informe qu'elle revient avec plaisir au Conseil municipal qu'elle est honorée de présider cette élection.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs parmi ses membres pour procéder aux élections. Il s'agit de Madame TERRE et Madame SUEUR.

L'élection du Maire se déroule à scrutin secret à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin infructueux, l'élection a lieu à la majorité relative. A l'issue de cette élection, le Maire prend la présidence de l'assemblée.

Un membre du Conseil Municipal se porte candidat à l'élection du Maire : Monsieur BESSET.

L'ensemble des membres procède au vote. A l'issue du dépouillement, Madame SALVADOR annonce que Monsieur BESSET est élu Maire avec 25 voix (à l'unanimité).

Madame SALVADOR remercie l'assemblée et donne la parole à Monsieur BESSET.

Monsieur BESSET remercie l'assemblée de la confiance qui lui est portée. Il exprime sa gratitude à l'équipe d'élus qu'il décrit comme étant d'une très grande qualité. Il remercie également les services municipaux pour le maintien des services locaux durant la période compliquée que nous traversons. Il signale que la crise a focalisé les efforts de l'équipe municipale et a aussi confirmé la capacité de mettre en œuvre le projet municipal 2020-2026.

Monsieur BESSET rappelle que la crise est avant tout une crise sanitaire sans précédents. Il rend hommage aux victimes, aux personnes endeuillées et à tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore. Elle est également économique et d'ampleur mondiale avec des conséquences encore à venir. Elle est aussi sociale avec une distanciation physique qui ne doit pas devenir un repli sur soi.

C'est une crise longue, créatrice d'anxiété durant laquelle il a été nécessaire d'intensifier la communication vers la population (8 communiqués, un facebook live hebdomadaire) et de mobiliser les services pour répondre aux inquiétudes.

C'est aussi une crise juridique avec un affaiblissement des cadres de références : difficulté de distinguer entre rumeur et information, de pouvoir tenir compte d'informations officielles tardives et pas suffisamment détaillées, de prendre en compte l'accélération intense du rythme des réglementations entremêlées. Il y a eu dans certains cas une ambiguïté entre marge de responsabilité donnée positivement aux élus locaux et transfert de responsabilité pour que ceux-ci identifient les difficultés qu'il leur appartient de transmettre aux services de l'Etat.

Monsieur BESSET tire une première leçon de la crise. Nous avons fait face ensemble avec fin février, une phase de stupeur devant une menace invisible et à nos portes, suivie d'une phase de repli (restriction des rassemblements, fermetures d'activités). Avec ensuite une phase de confinement avec une limitation des déplacements et des activités. Nous entamons maintenant une phase de réouverture progressive. Monsieur BESSET rappelle que durant toute cette période, la population est restée calme et raisonnable, que les acteurs économiques et associatifs n'ont pas bravé les fermetures et méritent notre confiance aujourd'hui et demain. Il rappelle qu'il a fallu garder un cap avec une volonté de stabilité. Les services à la population ont été réduits mais pas à minima. Les élus et les services se sont engagés afin que des initiatives de solidarité soient multipliées vers les plus vulnérables (contacts, dons de masques) et les personnels soignants. Les élections ont été organisées avec un renforcement de la sécurité sanitaire. Des masques ont été distribués à l'ensemble de la population. La collectivité a initié une réouverture volontariste des services qui avaient été fermés tout en renforçant les conditions de sécurité pour les agents et les usagers.

Les prochaines étapes :

Une vigilance confirmée doit permettre de poursuivre la réouverture des services tout en prenant en compte que notre commune est en zone rouge avec l'attente de la confirmation des indicateurs sanitaires.

Il est maintenant nécessaire de reprendre le calendrier interrompu des séances du Conseil municipal depuis début mars avec un prochain Conseil municipal le 3 juin qui reprendra notamment le vote du budget avec

une analyse détaillée de l'impact financier de la crise. Puis un Conseil municipal fin juin avec la finalisation des commissions municipales et un premier bilan des chantiers qui ont pu avancer durant la crise.

Monsieur BESSET signale que chacun des 6 grands projets proposés à la population restent pertinents malgré la crise et ne sont pas décalés par rapport aux nouvelles exigences :

- La bonne intégration à la ville du nouveau quartier Stradal
- La création d'une Maison de la Petite Enfance
- L'aménagement de l'ensemble des berges de l'Oise
- La requalification du cœur de ville (la place de la République)
- La sécurisation de l'entrée Nord de la ville (rue de l'Hardillière)
- Une nouvelle phase de développement du complexe sportif Pascal Grousset (jeux olympiques)

Monsieur BESSET informe qu'il est nécessaire de poursuivre et d'accentuer :

- Les sujets de transparence vis-à-vis de la population par l'invitation d'intervenants extérieurs à chaque Conseil municipal avec à venir les venues d'ENEDIS et de GRDF sur la question des compteurs dit « intelligents ». Les Conseils seront retransmis en direct avec une hausse de l'interactivité, l'organisation de réunions citoyennes régulières en mairie, notamment le samedi matin.
- Les projets de développement durable à un moment où la crise a confirmé la nécessité d'améliorer la résilience de nos territoires, les circulations douces, l'autosuffisance alimentaire et la relocalisation de la production d'énergie (exemple : méthaniseur).

Monsieur BESSET remercie les membres du Conseil municipal par avance pour l'énergie qu'ils auront à déployer pour la réalisation des points précédemment énumérés.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur BESSET explique que le nombre d'adjoints au maire ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose de reconduire la création de 7 postes d'adjoints comme cela était le cas auparavant en signalant que cela correspond aux 7 portes-feuilles qui ont été définis avec l'équipe.

Adopté à l'unanimité.

3) Election des Maires Adjoints

Monsieur BESSET explique que cette élection a lieu à scrutin secret de liste bloquée et paritaire à la majorité absolue selon les mêmes règles que l'élection du Maire.

Le Premier Adjoint sera en charge de la Communication et de l'Intercommunalité..

Le Deuxième Adjoint sera en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité.

Le Troisième Adjoint sera en charge de la Sécurité et de la Continuité de services.

Le Quatrième Adjoint sera en charge de la Culture Vivante et du Patrimoine.

Le Cinquième Adjoint sera en charge de l'Animation, du Sport et de la Santé.

Le Sixième Adjoint sera en charge de l'Education et de la Jeunesse.

Le Septième Adjoint sera en charge des Travaux et de l'Aménagement Urbain.

Monsieur BESSET informe par ailleurs de la désignation prochaine par arrêté du Maire de trois conseillers délégués (développement durable : Monsieur MULLER, citoyenneté : Monsieur ROCOURT et vie des quartiers : Madame SUEUR).

Il est ensuite procédé au vote des adjoints. Avec 25 voix pour la liste « Pour Vous ! », les conseillers suivants sont donc élus adjoints dans l'ordre :

- 1^{er} Adjoint : Laurent TARASSI
- 2^{ème} Adjoint : Marielle ERNOULT
- 3^{ème} Adjoint : Stéphane HAUDECOEUR
- 4^{ème} Adjoint : Agnès PELFORT
- 5^{ème} Adjoint : Jean-Michel MAZET
- 6^{ème} Adjoint : Christelle TERRE
- 7^{ème} Adjoint : Sébastien ROTH

4) Prise en compte de la charte de l' élu local et conditions d'exercice des mandats municipaux

Monsieur BESSET informe qu'une disposition a été introduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la lecture d'une charte de 7 articles, une copie de cette dernière est remise à chaque élu local.

Il leur est précisé qu'ils doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Monsieur BESSET procède à la lecture de cette charte :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur BESSET remet également aux membres du Conseil Municipal les conditions d'exercice des mandats municipaux extraites du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte que Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local et qu'il a remis copie de celle-ci ainsi que du chapitre 3 du titre II du livre 1er de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales intitulé « conditions d'exercice des mandats municipaux » aux nouveaux élus.

Monsieur BESSET précise que les principes énoncés sont mis en pratique quotidiennement et notamment lors du vote des subventions aux associations. En effet, les élus ne prennent pas part au vote de la subvention pour une association dans laquelle ils seraient engagés.

Il rappelle que la charte de l' élu local a été intégrée au règlement intérieur du Conseil municipal pris lors du précédent mandat et que le règlement de la nouvelle assemblée sera à adopter lors d'une prochaine réunion.

Les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur BESSET souhaite savoir si d'autres élus souhaitent intervenir.

Monsieur HAUDECOEUR prend la parole pour rappeler la dernière étape de la distribution des masques. Celle-ci se fera lundi 25 mai de 17h à 21h sous la forme d'un drive au niveau du collège. Ceux qui n'ont pas pu retirer leurs masques lors deux journées de distribution pourront ainsi le faire. Et des masques spécifiques pour les enfants pourront être donnés après réception des tickets distribués lors des deux journées.

Monsieur HAUDECOEUR tient à remercier l'ensemble des membres du personnel municipal qui ont participé à la fabrication des masques pour les personnes vulnérables, les enfants, le personnel communal et les élus (qui disposent d'un masque dans une enveloppe posée devant eux).

Monsieur BESSET remercie également l'ensemble des élus qui ont participé à la distribution des masques pour les personnes vulnérables. Il sollicite les membres du public dans le cas où quelqu'un souhaiterait intervenir hors séance.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET lève la séance à 10 H 53.

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane HAUDECOEUR

